



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 août 2013

PRESENTS : JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Patrick, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : BARDET Olivier, MOLLARD Julie, LABROUSSE Jean, PERINET-MARQUET Guy.

Procurations: CHAMBET Anthony à JACCAZ Jean-Paul. DESCHAMPS Patrick à PERNOD Stéphanie.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie PERNOD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 04 juillet 2013.

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2013, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 04 juillet 2013 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN des QUESTIONS INSCRITES à l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 26 août 2013

QUESTIONS SOUMISES à DECISION du CONSEIL sur PROPOSITION

De MONSIEUR le MAIRE

Chapitre administration

1/ Création d'un service de fourrière et création de la régie

Le Conseil Municipal a approuvé en juin la création d'une police municipale mutualisée avec Saint-Gervais, les Contamines-Montjoie et Combloux. En revanche, les élus n'avaient pas encore approuvé la création du service de fourrière, qui peut parfois être utile aux agents. Monsieur le Maire précise que l'organisation de la police cet été s'est bien déroulée. L'ASVP saisonnier vient de terminer son contrat, mais la mutualisation reste opérationnelle. Une réunion entre les quatre communes aura lieu prochainement pour faire le bilan de l'organisation et affiner les besoins pour les prochaines saisons.

Approuvé par 10 voix pour et 2 voix contre

2/ Autorisation de signer une convention pour le service de mise en fourrière

Le service de fourrière sera sous-traité à une entreprise privée, les communes partenaires n'étant pas équipées. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher un prestataire et à signer une convention pour la mise en place de la fourrière.

Approuvé par 10 voix pour et 2 voix contre

3/ Création emplacement commerçant ambulancier et convention d'occupation du domaine public

La Mairie reconduit l'autorisation pour l'emplacement de Mr Fouquet (boucher). Sa présence sur la commune était les jeudis et dimanches matins et depuis quelques temps les mardis matins en plus. Le tarif appliqué est de 2.30 € du mètre linéaire, comme le marché. Une nouvelle convention lui sera proposée dans laquelle lui seront rappelés ses obligations en matière de propreté et de stationnement. Il est déplacé devant le distributeur de billets, car auparavant, il était installé sur la place réservée aux personnes à mobilité réduite.
Approuvé à l'unanimité.

4/ Acquisition terrain

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition du terrain cadastré A3071 de Mr Goulard à côté des 2 Savoies pour un montant de 361 800 €. Il sera rétrocéder par la suite à un bailleur social au prix de 200 000 €, ce qui permettra de proposer des appartements en accession à la propriété à la moitié du prix du marché environ. L'opération sera encadrée par des clauses anti spéculatives et sera réservée aux primo accédants.

Le CCAS va subventionner la mairie à hauteur de 300 000 € (avec la vente de la ferme des Rayets, qui devait impérativement servir à œuvrer en faveur du logement) et le Conseil Général à hauteur de 50 000 €. Il reste 11 800 € à prendre sur le budget communal.

Le projet est en cours de finalisation car le Conseil Général a demandé un décalage de la sortie sur la RD1212 vers l'Ouest. Il faudra attendre la révision du Plan Local d'Urbanisme en début d'année pour pouvoir déposer le permis de construire et lancer les appels à candidature auprès de la population.

Acquisition du terrain approuvée à l'unanimité

5/ Acquisition d'une licence IV

La Mairie va racheter la licence IV de l'Auberge des Deux Savoies qui vient de fermer mi-août. Le Conseil Municipal est invité à valider cette acquisition, qui aura lieu en septembre. L'objectif est d'éviter de voir les licences IV quitter le territoire de la commune alors que de futurs établissements pourraient en avoir besoin. La licence IV sera louée au futur Pub qui va s'installer au rez-de-chaussée de la maison de la Montagne, à la place de l'ESF (qui, elle, déménage à la fin du mois dans l'ancienne Poste, bâtiment de la mairie).

Approuvé à l'unanimité.

6/ Convention autorisation de voirie RD 1212

Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général pour l'autorisation de construction d'un ilot central devant la ferme de Meuret, permettant un rétrécissement de la chaussée et donc le ralentissement des voitures. La réalisation est prévue avant l'hiver.

Approuvé à l'unanimité.

Chapitre finances

7/ Etat de non valeur : Budget principal

Comme chaque année, le Trésor Public propose au Conseil Municipal l'abandon de créances irrécouvrables. Elles ont fortement baissé cette année. Pas d'impayés pour l'eau et Labellemontagne a fait un gros travail en amont sur le contrôle et le paiement des étrangers concernant les secours sur pistes. Ainsi, en 2011, la mairie avait eu 4500 euros de créances irrécouvrables, 1600 euros en 2012 et seulement 608,29 euros cette année, montant qui doit donc être annulé.

Approuvé à l'unanimité.

8/ Décision modificative : Budget principal

Monsieur le Maire présente les ajustements de crédits nécessaires pour la bonne exécution du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
011	60633	Fournitures de voirie	5 000,00 €	
011	6068	Autres matières et fournitures	1 600,00 €	
011	611	Contrats de prestations de services	6 700,00 €	
011	6135	Locations mobilières	1 000,00 €	
011	61522	Bâtiments	2 000,00 €	
011	6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00 €	
011	6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €	
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00 €	
014	73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales	- 27 000,00 €	
022	022	Dépenses imprévues	- 10 500,00 €	
65	6534	Elus - Cotisations de sécurité sociales	5 000,00 €	
65	658	Charges diverses de la gestion courante	3 200,00 €	
TOTAL			0,00 €	

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Naissances :

Monsieur le Maire informe les élus que les services de la commune ont eu le bonheur d'apprendre deux naissances ce week-end. La petite Ophélie est née vendredi, pour le plus grand bonheur de ses parents, Guillaume et Emilie, agents municipaux. Et, dimanche, c'est à Valentin qu'il fallait souhaiter la bienvenue, qui comble les heureux parents, Jean et Maud Labrousse.

Transport à la demande

Monsieur le Maire informe le public que le nouveau service de Transport à la Demande est lancé début septembre par la Communauté de Communes. Il va faciliter les déplacements, notamment pour les personnes n'ayant pas de voiture. Un tract va être diffusé et des informations seront disponibles sur Internet. Les abonnements peuvent être retirés à l'office de tourisme.

Route des Varins : Le goudronnage est en cours autour de l'école maternelle. Les travaux ont été réalisés avec efficacité. Mont-Blanc Matériaux avait même terminé avant le délai prévu. La Colas n'a toutefois pas pu venir plus tôt pour le goudronnage puisqu'elle était fermée pour cause de congés annuels. Sur 160 000 euros de travaux, la mairie a obtenu 35 000 euros du Conseil Général, 9500 euros de l'Etat (amendes de police) et 5000 euros de l'enveloppe parlementaire de M. Saddier

Pierre Bessy regrette simplement que les espaces verts de ce nouvel espace soient de la simple pelouse. Il trouve dommage que l'on n'ait pas pensé à faire de la jachère fleurie. Cela sera donc étudié ultérieurement

Comme il est question de voirie, Jean-Claude Desrues souligne qu'il est dommage que les réparations de la chaussée, au carrefour des Thouvassières et de la route de Cassioz, ne se soient pas avancées de 10 mètres vers Cassioz afin de faire des finitions parfaites sur tout le secteur. Cécile Cornillon, Directrice Générale des Services, va se renseigner car elle pense que les réparations ne sont pas terminées dans le secteur.

Toiture de l'école : les travaux sont terminés.

Remplacement des mazots poubelles :

Le Conseil Municipal avait voté ce printemps le transfert du matériel de collecte des déchets (mazots, containers...) à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) qui a maintenant la compétence en matière de collecte. Des élus avaient alors demandé si le programme de remplacement des mazots, fixé jusque là par la commission Environnement de Praz, serait bien tenu. La CCPMB vient de nous informer qu'ils iraient même plus vite puisque le point de collecte du pont de la Rosière sera fait cet automne, tout comme le remplacement de celui du Bellety. L'an prochain, la CCPMB prévoit de remplacer celui de Pré Joly. Elle a également budgété la création du nouveau point de collecte face au Clos d'Arly et, si le foncier est réglé, un nouveau route de Belvarde et un autre aux Aubrines. Ce programme, s'il avait été réalisé par la commune, n'aurait pu se faire financièrement que sur 3 années et non pas 2. On peut donc être très satisfaits de la gestion du dossier par la CCPMB. Jean-Paul Jaccaz fait, par contre, remarquer que le prestataire doit avoir un problème avec son camion de ramassage des ordures car il y a des coulures sur la chaussée devant chaque mazot depuis quelques temps. La mairie va le prévenir.

Evénements de l'été :

Monsieur le Maire tient à saluer le travail des associations qui ont animé tout l'été : Praz-les-Arts, Office de tourisme, ski-club, fan-club Thomas Fanara, Gapians, chorale, etc. Il faut particulièrement féliciter le travail des bénévoles du Comité des Fêtes qui organisaient plusieurs événements importants et notamment les Médiévales, qui représentent un travail très lourd. Cela a été un grand succès en tout cas et le public a apprécié la fermeture de la RD1212, qui était une grande première. La déviation s'est assez bien passée. La mairie va toutefois améliorer la signalétique l'an prochain. Une réunion de débriefing a déjà eu lieu pour noter tout ce qui serait à prévoir.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 heures.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 30 août 2013 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 26 août 2013.

Signé : Stéphanie PERNOD, Secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le _____ conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Le Maire, Yann JACCAZ**